Vous êtes artisan

Bénéficiez d'un tarif préférentiel sur le stationnement pour vos chantiers et interventions à Besançon.

Stationnement sur emplacements marqués
Tarif préférentiel :
1 heure gratuite puis 1 € par heure.
Paiement par horodateurs ou applications (PayByPhone ou EasyPark).

NOUVEAU !
Stationnement en zone piétonne
Tarif unique :
2 € pour 2 heures, 1 fois par jour.
Disponible sur les applications uniquement.

Ce nouveau tarif 100% dématérialisé remplace les carnets à bons jaunes.

Voir au dos >

Ginko STATIONNEMENT

Ville de Besançon

1. Inscrivez-vous

À l'**agence Ginko Mobilités**,
place de la Révolution,

ou sur **besancon.e-habitants.com**.

2. Profitez du tarif préférentiel

Accès avec la plaque minéralogique de votre véhicule :
• Sur les horodateurs.
• Sur les applications dédiées au stationnement à Besançon.

Cas particulier de la zone piétonne

Le stationnement dans la zone piétonne de Besançon est réservé aux véhicules en intervention et nécessitant un stationnement à proximité. Conformément au code de la route, les véhicules doivent laisser un espace de 1,40 m pour le passage des piétons, ne pas gêner la circulation et les commerces. En cas de non respect, la police municipale pourra dresser une contravention.

Stationnement longue durée

Pour les stationnements de longue durée en zone piétonne (+ de 2 h), effectuer une demande 48 h en amont à la Direction Sécurité et Tranquillité publique : https://vosdemarches.grandbesancon.fr/stationnement/temporaire

Contact : agence Ginko Mobilités, bureau stationnement, place de la Révolution, 29 rue des Boucheries à Besançon – 03 70 27 71 60

Direction Communication Ville de Besançon IMPRIM'VERT® imprimerie municipale – août 2026